

Procès-verbal de la réunion plénière 'Belgian GAAP' du mercredi 7 novembre 2012***Présents:***

Jan Verhoeve, président, Thierry Lhoest, Laurence Pinte, membres

Présents par procuration:

Bruno Colmant, Catherine Dendauw, Guy Girouille, Véronique Goddeeris, Veerle Sleenwagen, membres

Lors de cette réunion plénière relative à la législation belge, plusieurs sujets ont été examinés.

Sur la base des orientations et des notes de discussion rédigées à cet effet, la Commission a traité les sujets suivants:

- Le traitement comptable des certificats d'électricité écologique
- Le projet d'avis publié concernant le traitement comptable de rente viagère
- Le traitement comptable des crédits *roll over* et la révision de l'avis 137/3 - crédits-relais
- Le traitement comptable du coût salarial subventionné par le gouvernement du personnel d'une asbl
- L'établissement et le dépôt des comptes annuels dans le cadre d'une liquidation d'une SA qui n'était plus active
- Le traitement comptable d'une caution par des associés
- Question relative à la création des nouveaux comptes dans l'AR du 19 décembre 2003
- L'évaluation des actifs obtenus par une petite asbl à la bourse d'échange
- Insertion de la structure d'actionariat des entreprises dans l'annexe aux comptes annuels
- Projet d'avis de la reconnaissance des produits et des charges
- Projet d'avis concernant le traitement comptable de la faculté pour de très grandes associations et fondations de déroger à l'article 24 de l'arrêté royal du 19 décembre 2003: faculté de tenir une comptabilité en monnaies étrangères par des asbl internationales
- Le traitement comptable des cotisations environnementales dans le chef d'entreprises de traitement de déchets